



## **Convention de Partenariat 2020**

### **Quimper Cornouaille Développement et la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud**

#### **ENTRE**

Quimper Cornouaille Développement est une Association loi de 1901 ayant son siège aux 10 route de l'innovation, CS 40002, 29018 Quimper Cedex, représentée par son Président, M. Ludovic JOLIVET, dûment habilité à signer la présente,

Ci-après désignée « QCD »

D'une part,

#### **ET**

L'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) : « C.C. du Pays Bigouden Sud » ayant son siège 17 rue Raymonde Folgoas Guillou, 29120 PONT L'ABBE, représenté par son Président, M. Raynald TANTER, ou son/sa représentant(e) dûment habilité(e) à signer la présente,

Ci-après désigné « C.C. du Pays Bigouden Sud »

D'autre part,

## **OBJET DE LA CONVENTION**

### **ARTICLE 1ER**

La présente Convention de Partenariat "COPAR" est un dispositif de concertation destiné à instaurer une relation constructive et durable entre Quimper Cornouaille Développement et l'EPCI « C.C. du Pays Bigouden Sud ».

Cette "COPAR" a pour but d'associer QCD et l'EPCI « C.C. du Pays Bigouden Sud » à la construction de la Cornouaille à horizon 2030, en tenant compte des domaines d'interventions maîtrisés par QCD, et des enjeux propres à l'EPCI « C.C. du Pays Bigouden Sud ». Le rôle de QCD est de coordonner et de déployer des opérations au profit du territoire et de la Cornouaille.

Quimper Cornouaille Développement couvre quatre domaines d'intervention ; le développement économique, le marketing territorial et l'aménagement du territoire, la transition énergétique et numérique, ainsi que l'ingénierie de projets, aux échelles les plus pertinentes pour répondre aux besoins de ses membres et de l'ensemble du territoire cornouaillais.

Ses quatre domaines d'intervention sont :

#### **1. Le développement économique et l'accompagnement des filières stratégiques**

Assurer la visibilité des filières agri-agro et aliment (ialys)

Porter et faire prospérer la Destination touristique, en lien avec les offices du tourisme

Soutenir la recherche en lien avec les produits de la mer

Encourager les démarches d'innovation

#### **2. Le marketing territorial et l'aménagement du territoire**

Promouvoir l'attractivité et valoriser les atouts de la Cornouaille

Apporter des conseils dans l'élaboration des documents d'aménagement (SCoT, PLH)

Travail de réseau (InterSCoT), relais des politiques de l'Etat, veille législative et juridique

Assurer une veille sur l'emploi, l'habitat, les mobilités, le foncier, la démographie...

#### **3. La transition énergétique et numérique**

Apporter des conseils aux particuliers : Réseau Tynéo , Espace Info Energie (EIE)

Se doter d'un profil climat Énergie de la Cornouaille, ( PCAET)

Se positionner sur les Énergies Marines Renouvelables (ENR), la filière bois énergie, la méthanisation...

Déployer des outils numériques pour les villes connectées

#### **4. L'appui financier aux projets initiés sur le territoire de la Cornouaille**

Gérer le contrat de partenariat Région-Pays, le volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région,

déployer des Fonds européens (LEADER, ITI FEDER, FEAMP)

Conseiller et accompagner des porteurs de projets

Animer des Comités Unique de Programmation

**Pour l'ensemble du territoire de la Cornouaille, l'intervention de QCD, et ses partenaires, permet de :**

- Animer la démarche de marketing territorial de Cornouaille
- Dynamiser les filières stratégiques (agri-agro, tourisme, maritime)
- Porter la stratégie régionale de la Destination touristique Quimper Cornouaille
- Instruire des dossiers d'aides (fonds régionaux et européens)
- Construire une réflexion sur la planification et la cohérence territoriale
- Animer des commissions (déploiement Haut débit, commerce centre-ville...)
- Assurer l'évolution du SCoT de l'Odet (SYMESCOTO)
- Organiser des points presse sur les événements majeurs
- Accueillir des délégations d'entreprises et de journalistes étrangers
- Conseiller les particuliers en matière de rénovation énergétique
- Collaborer au fonctionnement du Conseil de développement de Cornouaille
- Accompagner les EPCI dans l'élaboration de leurs projets de territoire
- Produire et éditer le Baromètre économique de Cornouaille
- Etre le lieu d'échange et de concertation de l'ensemble des élus cornouillais

## **ENGAGEMENTS DE QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT**

### **ARTICLE 2**

Pour l'année 2020, en lien avec ces différents domaines d'activités, et pour tout le territoire de la Cornouaille, QCD s'engage à déployer son plan d'actions. Ce dernier est composé d'opérations émanant des différentes commissions, et des résolutions prises en Bureau. En plus des moyens déployés par QCD pour la mise en œuvre des actions au profit de la Cornouaille, l'Agence réalise en lien avec ses partenaires des opérations structurantes sur les filières majeures (agro, tourisme, maritime, etc.).

*Pour l'année 2020, QCD s'engage, pour le développement du territoire de l'EPCI, à :*

- *Participer en début d'année à un échange sur les priorités du territoire*
- *Apporter des réponses face aux attentes formulées*
- *Venir présenter en fin de convention le bilan annuel des réalisations.*

QCD s'engage, en lien avec l'EPCI, à mettre en œuvre sur son territoire et pour le développement de la Cornouaille l'une ou l'autre des actions suivantes, au choix :

- Observatoires : Sociodémographique, Economique et de l'Habitat
  - Fournir l'accès à la plateforme web « *Datagences QCD* », à un rapport détaillé (tableaux / graphiques) de ces mêmes thématiques sur l'EPCI
  - Venir restituer les résultats dans le cadre d'une réunion
- Sensibiliser aux évolutions des documents de planification (SRADET, PLUi, PLUih)
- Animer et co-organiser des réunions sur des thématiques émergentes pour les collectivités (maximum de 2 réunions).
- Sensibiliser au Profil Climat Air Energie du Territoire (PCAET)
- Présenter le dispositif TYNEO dans le cadre de manifestations

- Rédiger des articles en lien avec la thématique énergie/climat
- Apporter des conseils individuels ou assistance sur un sujet prioritaire

Dans le but d'assurer le développement de la Cornouaille, tout en tenant compte de la diversité du territoire, QCD s'engage, courant 2020, à consacrer à la réalisation des actions définies avec l'EPCI, un maximum de 20 jours de temps agent, répartis sur 4 ou 5 actions. Dans un délai de 3 mois suivant la signature de la présente COPAR, l'EPCI précisera dans le cadre d'un prévisionnel annuel l'accompagnement attendu.

En cas d'étude réclamant la mobilisation de moyens spécifiques, la subvention serait abondée, à titre exceptionnel, par avenant à la présente et établi en accord entre QCD et l'EPCI.

## **ENGAGEMENTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE « C.C. du Pays Bigouden Sud »**

### **ARTICLE 3**

L'EPCI « C.C. du Pays Bigouden Sud » s'engage à :

- Être le relais de diffusion de la présente convention auprès de ses communes membres
- Contribuer au succès du dispositif en encourageant l'utilisation du système par ses membres
- Mettre à disposition à titre gracieux une salle adaptée à l'accueil d'évènements
- S'acquitter avant la fin du premier semestre du paiement intégral de la contribution annuelle prévue à l'article 4 de la présente COPAR
- Participer à un échange d'informations pour l'actualisation de la connaissance du foncier économique du territoire.

## **MONTANT, DUREE ET RESILIATION DE LA CONVENTION**

### **MONTANT**

#### **ARTICLE 4**

Le montant de la contribution défini pour l'année 2020 est de 115 695 € (cent quinze mille six cent quatre-vingt-quinze-cinq euros) correspondant à un coût de 3 €/habitant (pour 38 565 habitants, population totale source INSEE publiée en 2019).

Une utilisation partielle du contenu de la présente COPAR n'entraînera pas de diminution de la contribution annuelle.

### **DUREE ET RESILIATION**

#### **ARTICLE 5**

La présente convention est conclue pour une année civile, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

#### **ARTICLE 5.1 - INFORMATIONS FINANCIERES**

QCD s'engage à fournir les éléments financiers nécessaires au contrôle de l'utilisation de la contribution versée par l'EPCI. Dans le mois suivant l'adoption de son budget prévisionnel et de son compte de résultat, QCD transmet les documents à l'EPCI qui en fait la demande.

## **PAIEMENT**

### **ARTICLE 6**

La contribution, définie à l'article 4, sera versée avant la fin du premier semestre et au vu de la présente convention signée des deux parties sur le compte de QCD ouvert auprès du Crédit Agricole du Finistère.

Banque 00041

IBAN : 1290 6501 2100 2480 2634 486

BIC : AGRI FR PP 829

## **PROPRIETE INTELLECTUELLE**

### **ARTICLE 7**

Le logo de QCD figurera sur l'ensemble des supports de communication établis dans le cadre de cette convention et des opérations qui en découleront.

## **CLAUSE D'ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

### **ARTICLE 8**

En cas de litige sur l'interprétation et/ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à se réunir pour explorer et arrêter d'un commun accord une solution à l'amiable.

À défaut d'accord, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Rennes.

## **RESILIATION DE LA CONVENTION**

### **ARTICLE 9**

La résiliation pourra intervenir d'un commun accord entre les parties.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée sans suite.

**Pour la C.C. du Pays Bigouden Sud**

**Pour Quimper Cornouaille Développement**

M. Raynald TANTER  
Président

M. Ludovic JOLIVET  
Président

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

En deux exemplaires originaux.

Vu pour être annexée à l'arrêté du 18 mai 2020,

Le Président,  
Raynald TANTER



Envoyé en préfecture le 19/05/2020

Reçu en préfecture le 19/05/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 029-242900702-20200518-A\_2020\_05\_26-AR

## **Annexe 1**



# **Programme partenarial 2020**

## Programme partenarial 2020

Quimper Cornouaille Développement fêtera ses 10 ans, le 8 février 2020. Sa vocation première était et demeure, de jouer le rôle de « tiers-lieu de confiance » soit un carrefour d'échanges permettant aux collectivités et aux acteurs publics de dialoguer, d'affirmer et de mettre en œuvre leurs ambitions pour le territoire. Lors de la première assemblée constitutive on pouvait lire « l'agence sera autant que de besoin le lieu fédérateur de réflexions territoriales... »

Dès sa création, la mission centrale confiée à l'agence fut la promotion et la valorisation économique de la Cornouaille, les enjeux liés au développement du haut débit, la coordination de l'inter-SCOT, de même que le soutien à la recherche, l'innovation et la formation figuraient déjà comme objectifs majeurs.

Au cours des dix dernières années, Quimper Cornouaille Développement (QCD) a pleinement assumé son rôle d'espace d'échanges et su exercer ses diverses missions, dont celle de promouvoir et valoriser les atouts de la Cornouaille. La fusion récente avec l'Agence Ouest Cornouaille Développement (AOCD) s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Elle vise à faire de la Cornouaille un territoire solidaire et porteur d'une ambition commune, celle de mutualiser ses moyens en vue d'assurer son attractivité tant économique que touristique. Le projet de l'Hôtel inter consulaire actuellement en cours de construction à Cuzon répond pleinement à cet enjeu. Ce chantier fera l'objet d'une attention particulière tout au long de l'année.

Dans l'attente des orientations qui seront prises par les élus de la future mandature, le programme provisoire de travail proposé pour 2020 s'appuiera pour l'essentiel sur les opérations validées et initiées en 2019. Concrètement, il s'agira pour cette première partie de 2020, en lien avec les EPCI et les différents acteurs socio-économiques de mener à terme une série d'opérations structurantes pour l'ensemble des EPCI.

### **Promouvoir et soutenir l'attrait de la Cornouaille**

La démarche de marketing territorial a mobilisé grand nombre d'acteurs, permis de dresser une feuille de route pour les années futures, d'identifier les cibles prioritaires (jeunes et famille, actifs et porteurs de projets) et de se doter d'une signature distinctive « Quimper Cornouaille nourrit votre inspiration ». En 2020, le plan d'actions aura pour objectif de répondre aux quatre défis identifiés lors de la démarche, soit : pratiquer l'ouverture, développer les collaborations, miser sur les identités plurielles et se projeter vers les transitions.

Le plan d'actions est structuré de manière à répondre aux besoins des cibles que le territoire souhaite retenir et attirer. En cours d'année, les trois actions fondatrices, construites en groupe de travail, seront finalisées, à savoir déterminer le positionnement, décliner la signature, réaliser le portail d'attractivité et mettre en avant les talents. En début d'année, le lancement de l'atlas de Quimper Cornouaille permettra de développer un panel d'outils de connaissance propre au territoire, notamment à destination des prospects, suivi par des publications synthétiques à destination des porteurs de projet. L'action visant à mettre en avant les talents sera renforcée et donnera lieu à la constitution d'une banque de contenus partagée avec les acteurs publics. Enfin, la thématique RH, à destination des entreprises



désireuses de connaître d'autres manières de manager afin d'attirer et d'assurer des actions liées aux questions d'emploi et de formation.

Concernant la filière aliment, ialys maintiendra son rôle d'animateur et se donne pour ambition en 2020, d'être labellisé « Programme Alimentaire de Territoire ». Son caractère distinctif sera la valorisation des différentes formes d'innovation menées par les acteurs de la filière. Le partenariat historique avec la Technopole sera reconduit, de même que la participation à différents événementiels grand public et/ou professionnels tels le Cornouaille gourmand, ainsi que le congrès européen de l'apiculture. A cet effet, un espace-innovation, véritable lieu de médiation scientifique, pourrait être créé, afin de valoriser les acteurs locaux et leurs compétences, au regard de l'innovation et de l'alimentation durable.

Les collectivités, ainsi que les acteurs de la pêche et de l'aquaculture, pourront dans le cadre de projets nécessitant un appui financier du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes (FEAMP), continuer de bénéficier de l'accompagnement de QCD.

Face aux souhaits émis par une majorité d'EPCI désireux d'améliorer la santé de leurs résidents, il a été convenu de doter le territoire d'un Contrat Local de Santé (CLS) unique. Ainsi sur proposition de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et en lien avec les EPCI, une étude pré figurative sera réalisée courant 2020 afin d'identifier les priorités d'un futur CLS Cornouaillais. Cette opération sera menée par QCD en lien étroit avec l'ensemble des acteurs.

### **Animer la Destination touristique Quimper- Cornouaille**

Composante à part entière de l'économie cornouaillaise, la filière tourisme, développée dans le cadre de la stratégie intégrée de la « Destination touristique Quimper-Cornouaille », demeurera une priorité. Cette démarche portée par QCD en lien avec les acteurs socio-professionnels, les Offices du tourisme et Finistère 360, s'inscrit dans la période 2018-2022.

Les cinq axes stratégiques identifiés sont :

1. Optimiser et fluidifier les déplacements des visiteurs ;
2. Valoriser l'identité Cornouaillaise par les savoir-faire et la culture bretonne ;
3. Assurer le développement de l'itinérance et du nautisme ;
4. Partager des outils d'information et de diffusion ;
5. Coordonner et structurer l'animation et la gouvernance de la Destination.

En 2020, les actions phares seront : la conduite d'une étude en vue de faciliter les mobilités touristiques, la réalisation d'un schéma d'accueil des camping-cars, l'évaluation des retombées liées aux événements en Cornouaille, le déploiement d'un outil de vente en ligne pour les socio-professionnels, la structuration de l'offre de randonnée et des rencontres entre acteurs culturels et acteurs touristiques.

Parmi les opérations fortement attendues par l'ensemble des acteurs figurent l'évolution de [www.cornouaille-animations.fr](http://www.cornouaille-animations.fr), l'édition de la carte de destination et la publication de données d'observation. Enfin, à l'instar des années précédentes, l'accompagnement aux démarches de labellisations sera assuré.



## **Assurer un aménagement de qualité**

En matière d'urbanisme et d'aménagement, le programme de l'agence a depuis dix ans consisté à renforcer la cohésion territoriale, à accompagner les SCOT et EPCI dans l'élaboration de leur document de planification ainsi qu'à suivre les évolutions urbaines et développer l'observation territoriale.

En 2020 l'agence continuera de s'appuyer sur le réseau inter-SCOT en vue de faire émerger les enjeux communs aux trois SCOT cornouillais, à mutualiser les travaux de chacun en vue de constituer un SCOT commun. La commission aménagement servira à animer ce réseau et à partager les problématiques communes à l'échelle de la Cornouaille.

Le programme d'actions répondra aux 5 axes fixés dans la convention signée entre l'agence et l'État. Ces axes doivent permettre de suivre l'évolution urbaine et développer l'observation territoriale pour ainsi définir les politiques d'aménagement et participer à l'élaboration des documents de planification (SRADDET, SCOT, PLUI, PLU...).

Ces axes se déclinent sur plusieurs thématiques : habitat, foncier, stratégies territoriales, notamment en matière économique et commerciale, planification et mobilité.

En matière d'habitat, QCD mettra en place des moyens afin d'accompagner les EPCI dans l'élaboration de leur programme local de l'habitat (PLH). En 2020, ceux du Pays Bigouden Sud et de CCA sont concernés. De même, l'étude sur les modes d'habitation fera l'objet d'une publication en début d'année. Enfin, l'observatoire de l'habitat, obligation légale des PLH, sera produit en parallèle d'observatoires plus qualifiés sur la copropriété, le logement social et les loyers pour le compte de QBO. Sous-jacentes aux problématiques de l'habitat, les questions liées à la démographie donneront lieu à un travail particulier, notamment avec le partage de l'étude réalisée par l'Insee en lien avec la fédération des agences d'urbanisme.

Sur les questions foncières, les trois priorités seront la mise à jour de l'observatoire des zones d'activités économiques et sa déclinaison bretonne, le référentiel foncier de QBO ainsi que le modèle d'occupation du sol.

L'agence finalisera en 2020 le travail autour du commerce par la sortie d'un cahier de préconisations en matière d'urbanisme commercial et la constitution d'un observatoire dédié élaboré en concertation avec les EPCI. Un travail est également prévu avec l'Insee sur l'emploi. Il alimentera la réflexion sur l'attractivité territoriale. L'agence accompagnera également le Pays Bigouden Sud dans l'élaboration de son schéma directeur des espaces économiques.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, le développement de Datagence Bretagne sera renforcé et il est prévu, dans ce cadre, un portail cartographique dédié.

## **Accompagner la rénovation énergétique des logements**

Après une année record de fréquentation des services de Réseau TYNEO, il est prévu que la dynamique engagée sur le territoire cornouillais soit amplifiée par les dispositifs nationaux et perdurent en 2020. Le service rendu aux ménages et aux professionnels s'inscrira dans la continuation des actions 2019.

La massification de la rénovation énergétique des logements est une priorité affirmée par l'État, et consolidée régionalement par la Breizh COP, en 2019. Avec l'expérience acquise ces dernières années, Réseau TYNEO continuera d'améliorer la qualité des conseils prodigués, de consolider son réseau de professionnels et de renforcer sa communication pour accroître sa notoriété

2020 sera marquée par la modification du financement du service. Le dispositif financier SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) lancé par le gouvernement en 2019,

sera effectif en Bretagne sur 2020. Ainsi le service d'accompagnement des particuliers sera financé à 50% par les fournisseurs d'énergie, le solde restera à la charge des collectivités locales (Région et EPCI).

L'année 2020 sera fortement impactée par la déclinaison locale de ce mécanisme avant sa généralisation en 2021.

### **Gestion du contrat de partenariat Europe-Bretagne-Pays de Cornouaille**

En 2020, le programme de travail pour la gestion du contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Cornouaille, prévoit en lien avec le Conseil de développement la tenue de 4 Comités uniques de programmation (CUP). L'accompagnement des porteurs de projets sera maintenu via un appui technique et administratif dans leur demande de financement. Une animation spécifique sur les thématiques mobilités, tourisme et halieutique permettra de faire émerger de nouveaux projets et mobiliser des financements.

Par ce contrat de partenariat, la Cornouaille pourra continuer de mobiliser des fonds européens territorialisés pour la mise en réseau des acteurs du territoire via :

- Le fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) dans le cadre du programme Leader : pour une enveloppe de 0.36 millions d'euros.
- Le fonds Européen pour les activités Maritime et la Pêche (FEAMP) à travers l'outil DLAL : pour une enveloppe de 0.42 millions d'euros.

2020 sera aussi une année marquée par la préparation de la future contractualisation pour la période 2021-2027.

### **En conclusion**

Les opérations programmées en 2020 s'inscriront dans la continuité de la mission confiée à l'agence depuis sa création, à savoir d'accompagner le développement du territoire et de valoriser ses atouts. L'essentiel du programme d'actions 2020 sera le reflet des résolutions prises en vue de faire de la Cornouaille un territoire qui partage des valeurs communes et qui « nourrit vos inspirations ».

---